

INFORMATIONS STATISTIQUES RÉCENTES

Communiqué de presse

N° 19-2015

Le système statistique luxembourgeois à l'aune des standards européens

Lors de sa réunion du 1er avril 2015, le Conseil supérieur de la statistique a examiné les recommandations d'un groupe d'experts internationaux pour améliorer le système statistique luxembourgeois. Il partage largement les vues des experts et formule des recommandations en termes de gouvernance, de soutenabilité et de facilités d'accès pour les utilisateurs.

Pas de crédibilité de la statistique publique européenne sans cadre de qualité commun. Ce cadre est défini dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (Code de bonnes pratiques par la suite). Une batterie d'indicateurs permet de juger son respect dans les Etats-membres. C'est ce qu'a fait un groupe d'experts (revue des pairs) au mois de janvier 2015 pour le Luxembourg. Parmi les points forts constatés par les experts, il y a la confiance des utilisateurs dans les statistiques publiques, la bonne image de marque du STATEC et le respect du secret statistique. La bonne mise en œuvre du Code de bonnes pratiques dans son ensemble et le soin apporté aux demandes des chercheurs et des journalistes sont d'autres points positifs relevés.

Si la statistique publique luxembourgeoise figure dans le haut du tableau des « bons élèves » parmi les Etats-membres (rapports publiés sur le site d'Eurostat¹), les experts ont néanmoins fait 12 recommandations d'amélioration. Au niveau national, il revient aussi au Conseil supérieur de la statistique de s'exprimer sur le respect par la statistique publique des standards de qualité. Investi de cette mission, le Conseil supérieur de la statistique a discuté les recommandations des experts et a formulé son avis en la matière².

La gouvernance

Le Conseil supérieur de la statistique partage les recommandations des experts européens : le système statistique doit être mieux défini, plus visible sur le Portail des statistiques et mieux organisé. Le STATEC, en tant qu'institut national, doit endosser pleinement le rôle de

¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/peer-reviews>

² Comptes rendus et présentations : <http://www.statistiques.public.lu/fr/acteurs/statec/css/index.html>

coordinateur. Pour ce faire, il doit prendre appui sur le Comité de statistiques publiques. Le Conseil supérieur de la statistique propose la création de nouveaux groupes de travail au sein du Comité de statistiques publiques et la mise en place d'un calendrier de travail.

La soutenabilité

La « revue des pairs » a constaté que le STATEC souffre d'une insuffisance manifeste en ressources humaines au regard de la demande accrue de statistiques, des révisions méthodologiques et du rapatriement d'enquêtes importantes. En outre, le rapport pointe l'absence d'un poste à plein temps pour la gestion de la qualité et pour la coordination avec le Comité de statistiques publiques et le Conseil supérieur de la statistique.

Le rapport des experts a également relevé des problèmes d'accès aux données administratives (pour une réutilisation statistique) et il plaide en faveur d'une responsabilité statistique des autres membres du système statistique luxembourgeois envers le directeur du STATEC.

Le Conseil supérieur de la statistique conseille au STATEC de chiffrer exactement les postes à pourvoir pour assurer ses obligations européennes. Une conversion des contrats temporaires ou d'externes en postes fixes auprès du STATEC serait éventuellement une piste pour pallier les problèmes de ressources humaines.

Afin d'assurer une diminution de la charge de travail des répondants aux enquêtes statistiques et une simplification administrative, l'utilisation de toutes les sources de données administratives doit être garantie. En cas de refus d'accès à des bases de données, il conviendra de résoudre les obstacles par le recours à des juristes. Un avis juridique devrait aussi examiner la possibilité d'une responsabilité des autres membres du système statistique luxembourgeois envers le directeur du STATEC.

Facilités d'accès pour les utilisateurs

La « revue des pairs » recommande la mise en place de procédures plus claires pour les utilisateurs de statistiques publiques en termes d'accès aux micro-données et de demandes de nouvelles statistiques. Elle plaide en faveur d'un respect étendu du Code de bonnes pratiques, ainsi que d'une procédure de nomination du directeur du STATEC qui établirait son indépendance politique sans ambiguïté.

Le Conseil supérieur de la statistique propose les améliorations suivantes :

- Les nouvelles demandes de statistiques se feront via Internet. Le Conseil supérieur de la statistique évaluera les ressources disponibles et le bien-fondé des demandes et formulera des recommandations sur l'opportunité et la faisabilité des demandes. Le STATEC rédigera une procédure pour l'accès aux micro-données et la publiera sur son site Interne ;
- Une version « allégée » du Code de bonnes pratiques sera élaborée pour qu'elle puisse être appliquée aux autres membres du SSL et aux divisions « Recherche » et « Prévisions » du STATEC ;
- Le STATEC fera une proposition quant à la procédure de nomination de son directeur.

Le Conseil supérieur s'est prononcé en faveur d'un plan d'action regroupant tous les points d'amélioration envisagés en vue de se conformer aux recommandations qu'il partage avec le groupe d'experts.

17/06/2015

Mention de références ou du prix

Bureau de presse

Guy Zacharias | Tél 247-84281 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Patricia Gonzalez Secrétaire CSS Tél 247-88462 patricia.gonzalez@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.